

COMPTE RENDU
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2025

Le neuf janvier deux mille vingt-cinq à dix neuf heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 10

Date de la convocation : 02/01/2025

Présents

CHABROUX Patrice – MARTY Alain – POL Lenny – LARCHER Jean Paul – McNAB Peter – DARDENNES Grégory – RANK Thomas – LABORIE Jean Marc – MECHENIN Jacky

Pouvoirs

ROUY Jean Luc - ROBASZKIEWICZ Malgorzata -BERTRAND Julien

Absents :

BIRONNEAU Josiane – LAPOTRE Sylvain – THOMAS Cécile

Secrétaire de séance : Jacky MECHENIN

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La lecture du compte-rendu du précédent Conseil n'appelant pas d'observations celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibération

Validation prime mensuelle pour la secrétaire de la mairie

Suite à la modification de la dénomination du poste de la secrétaire de la mairie le conseil municipal doit délibérer pour transférer la prime de fonction mensuelle attachée au poste sous la nouvelle appellation à savoir : rédacteur.

La mise en place du contrat de prévoyance en cas d'arrêt de travail de plus de trois mois prévoit un maintien des primes durant tout le temps de l'arrêt de travail. Ce point sera modifié pour tous les cadres emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le transfert de cette prime au poste de rédacteur par **10 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération

devis pour la modification des plaques des regards des eaux usées

Des habitants du bourg de St Cernin se plaignent du bruit provoqué par le passage des véhicules sur les plaques de fermeture des regards des eaux usées. A chaque passage des véhicules, il se produit un claquement qui résonne dans les logements situés à proximité des regards. L'entreprise Marcouly a fait une proposition pour changer le couvercle des regards par un modèle verrouillable qui est censé ne plus faire de bruit. Le devis s'élève à la somme de 1992€ pour deux regards.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la proposition faite par l'entreprise et autorise M le maire à signer le devis proposé

par **10 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération

devis pour la réfection de la voie "le chemin du pont"

La voie qui mène à la maison située à proximité du Vers est souvent endommagée par les crues de la rivière. L'entreprise Rémi Ganil a fait une proposition consistant en la mise en place d'une grosse canalisation pour

dérivée une partie du débit en cas de crue et ainsi éviter les détériorations de l'accès à la maison. Cette prestation est complétée par l'ajout de castine afin de rétablir un chemin de roulement carrossable. Le devis proposé s'élève à 1916,14€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la proposition faite par l'entreprise et autorise M le maire à signer le devis proposé
par **10 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération
validation du tarif de la redevance du traitement des eaux usées

La sous-préfecture a fait part de l'évolution du tarif de la redevance pour le traitement des eaux usées auprès du syndicat Adour Garonne. Ainsi le tarif de la redevance passe de 0,25€ /m3 à 0,35 €/m3

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette évolution du tarif de la redevance
par **10 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération
Validation de l'avant projet pour la réhabilitation de l'ancienne mairie de St Martin

Le conseil municipal a lancé une étude pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie de St Martin. Cette étude comprend :

- la création d'une micro crèche,
- la réhabilitation des pièces de l'ancienne mairie dans le but de créer un espace d'accueil pour les manifestations de la commune
- la restauration du logement situé à l'étage à des fins de location

Cette étude a été confiée au cabinet Arkhidéa. Plusieurs réunions ont été organisées avec ce bureau d'études ainsi qu'avec l'AMO (SDAIL et FDEL) afin que le projet réponde au mieux aux besoins de la commune. La dernière version proposée, discutée en réunion le 9 janvier, permet à la commune de lancer une demande de subventions auprès des organismes étatiques (DETR, région, département, CAF) sur la base d'un projet initial d'un montant de 934.922 €. Malgré les incertitudes budgétaires du moment, une réponse est espérée courant avril.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics		
État (DETR-DSIL-FV)	373.969,13	30+10%
Région	20.000,00	2.13%
Département	100.000,00	10.70%
CAF	100.000,00	10.70%
LEADER	70.000,00	7.50%
Auto-financement		
Fonds propres	270.953,70	28.97%
Emprunt		
Total HT	934.922,83	100

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cet avant projet et autorise M le Maire a déposer ce dossier de demande de subventions
par **10 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération

Aide financière suite à la catastrophe en Mayotte

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal d'une demande d'aide financière pour la reconstruction de Mayotte

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal octroi une subvention de 500 € au profit des habitants de Mayotte.

Questions diverses

Les enseignantes de l'école ont demandé la possibilité de créer une bibliothèque dans une salle de l'étage de la mairie. Avant de donner notre accord il est nécessaire de questionner le SDIS pour s'assurer que les contraintes liées à la sécurité incendie dans le cadre de cette nouvelle activité sont acceptables.

L'ordre du jour comportant six délibérations étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

LES PECHS DU VERS le 17/01/2025

Le secrétaire
Jacky MECHENIN



Le Maire,
Alain MARTY



